

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Association GAB 65

**28 rue de la Libération - Hôtel Entreprise Libération
65000 TARBES**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 8 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre association, soumis ainsi à votre approbation, ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de Dix-huit mille sept cent dix-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (18718.95€), après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts comme il sera dit ci-après.

I.- RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre association :

- Notre association a organisé une vingtaine de formations et rencontres techniques à destination des agriculteurs, a mené différentes actions de structuration des filières bios, a organisé

plusieurs animations pédagogiques, a œuvré à la promotion de l'Agriculture Biologique et des produits bios et locaux, a coordonné l'action Bio Pour Tous, a mené des projets autour de la transmission et de l'installation et a renseigné une soixantaine de candidats à l'installation ou la conversion.

- Les produits d'exploitation réalisés s'élèvent à Deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-neuf euros (280759€) contre Deux cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-cinq euros (224 955€) au 31 décembre 2020.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à deux cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros (259 407€) contre deux cent treize mille cent quarante-sept euros (213 147€) l'exercice précédent.
- L'augmentation des produits et charges est liée à la reprise d'activité après l'année 2020 marquée par la crise covid.
- Le résultat d'exploitation est positif de 21352 €. Il est minoré par les charges exceptionnelles, des pertes sur subventions (4100 € - 1643€ de produits exceptionnels) soit un résultat exceptionnel de -2457€.
- Les subventions représentent 68% de notre produit d'exploitation, quasiment identique à 2020 (70%)
- La masse salariale reste le premier poste des dépenses de la structure (57.6%).
- Comme chaque année, les conventions 2021 (hors département et Bio Pour tous) ont été reçues et signées dans le dernier trimestre pour un début d'action au 1^{er} janvier.
- Le délai de paiement des financeurs locaux va de 9 mois à 1 an ; sauf pour les financements Européens, pour lesquels ce délai atteint plus de trois ans.
- Ces délais, malgré l'amélioration de la crise sanitaire, nous mettent toujours dans une situation de trésorerie très délicate.
- Pour 2022, nous prévoyons un résultat à l'équilibre.

II.- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'excédent réalisé au cours de l'exercice et une partie du report à nouveau précédent, d'un montant de 23000€ au crédit de nos fonds propres, lesquels comptent après affectation de ladite somme, un solde créditeur de 33000€ et 5000€ de fonds propres

complémentaires. Le compte « report à nouveau » sera ainsi créditeur de 19142€.

III.- RESOLUTIONS PARTICULIERES

Les mandats d'administrateur ne sont pas rémunérés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner votre quitus à la gestion de notre conseil d'administration pour l'exercice 2021.

Fait à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Le 24 mars 2022